

Bulletin d'informations municipales



Les Echos de Saint-Mau

Bulletin d'informations municipales - Commune de Saint-Maurice-de-Rémens - Novembre 2021 - Numéro 6

Directeur de la publication: Eric Gaillard, Maire

Réalisation : Eddy Labbé, Conseiller Municipal

Ont participé à cette édition : Sylviane Bouchard, Pierre Chaffringeon, Adeline Dufour, Cyril Goudard, Fabienne Hiraut, Muriel Micoud.

Photo de couverture : Patrick Don

Tirage à 350 exemplaires - **Imprimé par :** Imprimerie ILLICO TEXTO

Contactez-nous : www.saint-maurice-de-remens.fr - courriel : secretariat.stmauricederemens@orange.fr Tél : 04.74.35.41.68

Mairie de Saint-Maurice-de-Rémens 548, rue de la Libération 01500 Saint-Maurice-de-Rémens.



La Région des lumières

Fin 2020, l'ASPME Saint Exupéry, appuyée par la Municipalité, a sollicité la Région Auvergne-Rhône-Alpes, afin qu'elle organise à Saint-Maurice-de-Rémens une étape de sa manifestation « La Région des Lumières ».

En quelques mois, le spectacle « Saint Exupéry – un Petit Prince de légende » a vu le jour.

Un spectacle son et lumière retraçant la vie de l'écrivain, aviateur, inventeur, projeté sur la façade arrière de sa maison d'enfance. D'une trentaine de minutes, diffusé trois fois chaque soir, du jeudi au dimanche soir du 29 juillet au 15 août, soit 11 représentations (l'une ayant été annulée à cause de la mé-

téo), ce spectacle gratuit a accueilli plus de 10 000 spectateurs.

Du jamais vu dans notre village !

Conformément aux exigences gouvernementales en vigueur, le « Pass sanitaire » était obligatoire pour assister à ce spectacle.

L'ensemble des associations du village avaient été invitées à participer à cet événement et elles sont nombreuses à avoir répondu présentes.

La municipalité tient à remercier la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'ensemble de ses prestataires, en particuliers « les Allumeurs de Rêves », pour ce spectacle et la soixantaine de

bénévoles qui a accueilli le public au parking, sur le site et à la buvette et qui a ainsi pu faire de cette manifestation un grand succès. L'ensemble des bénévoles de cette manifestation ont été répartis aux associations ayant participé. La Région, les Allumeurs de Rêves ainsi que la municipalité ont salué une superbe organisation et un engagement fort de l'ensemble des bénévoles et remercient tout particulièrement Brigitte BALASTEGUI et Max CLEYET-MERLE qui ont eu la lourde tâche de coordonner cette organisation.

Et le projet de la Maison du Petit Prince ?

A l'image du Petit Prince, le projet décolle enfin : la CCPA et la commune ont un contact régulier avec la Région qui a mandaté un programmiste pour estimer l'ampleur des travaux, 2022 devrait voir le lancement des marchés pour la Délégation de Service Public (exploitant du site) et le choix du cabinet d'architecte.



La commune met à votre disposition depuis août 2019, l'application illiwap.

Il s'agit d'un service gratuit pour les usagers. A ce jour, 110 messages ont été envoyés, 449 personnes ont installé l'application sur leur smartphone et reçoivent (si les notifications sont activées) les messages d'information délivrés par la commune.

Le côté pratique et simple d'utilisation de l'application est unanimement salué

par les utilisateurs. L'application évolue régulièrement et vous permet d'entrer en contact avec la mairie via l'option services de l'application en réalisant des signalements ou via la boîte à idée qui sont ensuite pris en compte par la mairie.

Plus d'informations sur :

www.saint-maurice-de-remens.fr



Comment ça marche ?

1. Installez l'application ILLIWAP sur votre smartphone Android ou iPhone.
2. Entrez manuellement Saint-Maurice-de-Rémens dans la barre de recherche.
3. Cliquez sur « Suivre »

Astuce

Sur Android, les notifications sont activées mais vous ne recevez toujours pas les alertes ?

Allez dans la gestion des applications et désactivez la mise en veille de l'application.

Etat Civil - (Janvier 2020-octobre 2021)

Décès



MICHELET Jean - 03/01/2020
BICHAT Odette (née RAVIER) - 29/02/2020
DECONQUAND Pierre - 06/03/2020
MAURIN Raymond - 26/08/2020
BERAUD Hélène (née THELOZ) - 25/09/2020
PAOLI Pierre - 26/10/2020
CHARNAY Jean - 25/01/2021
TARPIN Odette (née BLANCHET) - 01/05/2021
GUILLEMOT Renée (née BOUCHARD) - 26/05/2021
JACQUIER Yves - 18/06/2021
ADOBATI Giovanni - 13/08/2021
PREMILLIEU Gilbert - 22/08/2021
DUBERNARD Janine - 17/09/2021

Naissances



BUORO William - 05/01/2020
DA SILVA Léandro - 06/03/2020
BOUGHANMI Sohan - 08/04/2020
MAKHFI Sohan - 07/05/2020
BRUNEL HUGUENOT Morgan - 12/05/2020
COCHET Anaëlle - 02/06/2020
FAURE Agathe - 02/09/2020
BAHRI GAFSI Sami - 06/10/2020
BOURELIER Léana - 09/11/2020
OBERLE Maxime - 10/12/2020
CHERKAOUI Lehna - 20/12/2020
SURIEUX Evana - 21/01/2021
JOURDAN Maëlya - 16/03/2021
DESJOURS Lara - 13/07/2021
MILLE Gabriel - 07/08/2021
BURGER Julian - 29/10/2021

Mariages



Marina FAES et Eric GAILLARD - 19/09/2020
Elsa LAZAR et Nicolas GARNERO - 10/07/2021
Livia PETIT et Pierrick GENEST - 11/09/2021

Achat du restaurant de la place

Afin de pouvoir préserver le tissu économique de la commune et considérant les différents projets à venir (Maison d'enfance d'Antoine de Saint Exupéry et ACMUTEP - **AC**ccélérateur des **MUT**ations de l'**Espace Public**), la municipalité s'est portée acquéreur du Restaurant de la Place, lieu emblématique du village.

Cet achat permettra de maintenir une activité commerciale pour un centre village que le Conseil municipal souhaite attractif et dynamique à l'avenir.

Le montant de cette acquisition ainsi que la licence IV associée est de

105.000€. Le budget de la Commune a permis d'acquérir le bien, mais il ne permet pas à ce jour la remise aux normes de l'établissement.

La commune étudie tout projet d'acquisition et d'activité commerciale qui lui est soumis en respectant l'objectif initial de cet achat.



SAINT-MAURICE-de-RÉMENS (Ain) — Place du Plâtre



Quelques réalisations 2020/21

Réfection de la cour d'école CM1/CM2

Coût global : 5.820 € TTC



Installation de 3 bornes de propreté canine

Coût global : 2.040 € TTC



Installation de panneaux « Ecoles »

Coût global : 1.770 € TTC



Installation d'une boîte à livres

Coût global : 0 € TTC*

Achat d'un terrain vers la station de pompage afin d'en faciliter l'accès

Coût global : 3.991 € TTC



*Réalisée et installée par P. Chaffringeon.





Les incivilités 2020/2021

- Vol d'une tête de cheval sur les écuries du château.

Coût : irremplaçable



- Détérioration du portail de l'atelier.

Coût : 627 € TTC



- Détérioration de la porte d'entrée de la salle plurivalente et de deux extincteurs.

Coût des réparations : 421 € TTC



- Bris des vitres de la mairie.
- Destruction de la caméra de sécurité de la mairie.
- Mise hors d'état du défibrillateur.

Coût de la remise en état : 3.172 € TTC





Travaux sur les réseaux humides



Les objectifs de ces travaux

Eau potable

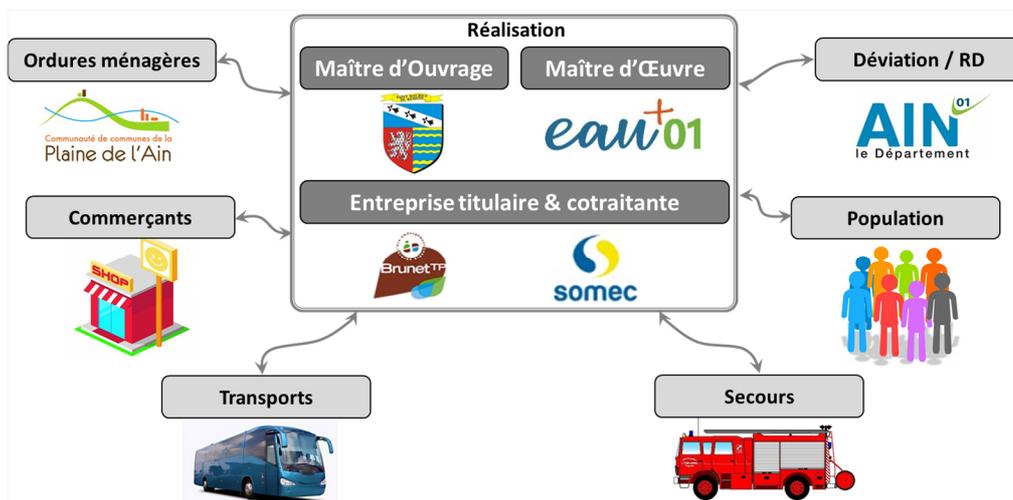
- Rénover un réseau vieillissant (plus de 80 ans).
- Réduire les fuites afin d'éviter les coupures intempestives et d'augmenter notre rendement.
- Mettre en conformité certaines installations.
- Mettre en conformité nos bornes d'incendie.
- Mettre les compteurs d'eau sur la voie publique, en limite de propriété. Chaque propriétaire devient ainsi responsable des canalisations sur sa propriété (les fuites sur domaine privé avant compteur étant difficilement repérables par la Commune), cela facilite également les relevés des compteurs
- Installer des débitmètres permettant de mieux détecter et localiser les fuites.

Assainissement



- Créer un réseau séparatif d'eaux usées et d'eaux pluviales.
- Diminuer le volume d'eau à traiter envoyé à la station d'épuration.
- Transformer le réseau actuel en réseau d'eaux pluviales.
- Créer un nouveau réseau d'assainissement.
- Mettre des regards de visite sur la voie publique, en limite de propriété.

Les acteurs à coordonner

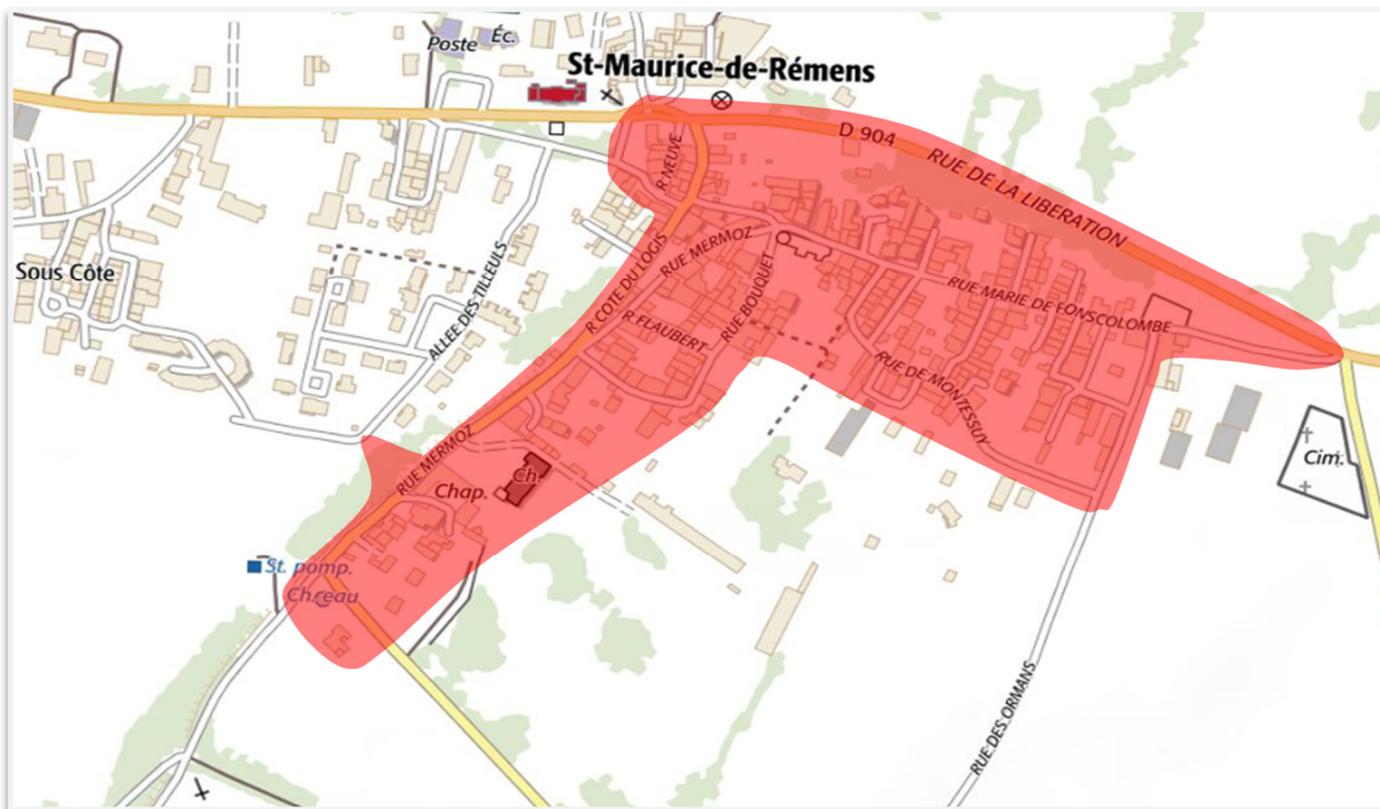


Notre objectif

Organiser au mieux :

- La collecte des ordures ménagères
- Les interventions éventuelles des secours
- Les transports scolaires...
- Pénaliser le moins possible la population et les commerçants

Zones concernées par les travaux



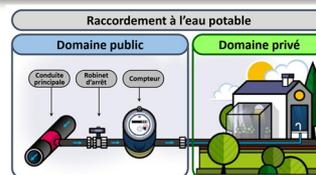
Rappel des principes appliqués lors des travaux

Eau potable

- Le raccordement au nouveau réseau est effectué
- Une bouche à clé par compteur est installée.
- Le compteur est mis sur la voie publique en limite de propriété.
- Si le compteur est en bon état et pas trop ancien, il est réutilisé, sinon il est remplacé.
- Les canalisations en plomb sur le domaine public sont remplacées.
- Les canalisations en plomb sur le domaine privé sont remplacées si cela est techniquement et financièrement possible.

Eaux usées

- Le raccordement au nouveau réseau est effectué
- Un regard de branchement est mis sur la voie publique en limite de propriété



Eaux pluviales

Lorsqu'elles sont traitées par un dispositif autre que rejetées dans le réseau d'assainissement : rien ne change (absorption naturelle du terrain, puits perdu...)

Lorsqu'elles sont rejetées dans le réseaux d'assainissement actuel:

- S'il est techniquement et financièrement possible (en limite de propriété), elles sont raccordées au réseau d'eaux pluviales.
- Si ce n'est pas possible, les propriétaires auront deux ans pour se mettre en conformité en écartant les eaux pluviales du réseau d'assainissement (création de puits perdu, raccordement au regard d'eaux pluviales en limite de propriété...)

Frais engendrés

Les frais sont à la charge de la collectivité à l'exception:

- Des nouveaux branchements.
- Des changements de canalisation en plomb sur domaine privé techniquement et financièrement trop difficile.
- De la séparation des eaux pluviales du réseau d'eau d'assainissement sur le domaine privé.



Travaux sur les réseaux humides:

les chiffres

Eau potable : les chiffres

Données techniques

- 2 250m de canalisation en fonte
- 175 branchements repris
- 6 débitmètres dits de sectorisation
- 7 poteaux d'incendie



Données financières

- Subvention de l'agence de l'eau : 515.992 €
- Subvention du département : 159.692 €
- Subvention de la CCPA* : 30.000 €

- Emprunt de la commune : 150.000 €
- Autofinancement : 37.316 €

- FCTVA : 170.000 €

Coût total : **1.063.000 € TTC**

Assainissement : les chiffres

Données techniques

- 2 400m de canalisation en grès
- 950m de canalisation en PVC
- 200 regards de branchement



Données financières

- Subvention de l'agence de l'eau : 506.275 €
- Subvention du département : 179.845 €
- Subvention de la CCPA* : 74.082 €

- Emprunt de la commune : 550.000 €
- Autofinancement : 94.798 €

- FCTVA : 260.000 €

Coût total : **1.665.000 € TTC**

*CCPA : Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Travaux RD 77



Pourquoi cela a pris autant de temps ?

Initialement, seule la réfection au niveau des tranchées était prévue.

La profondeur des tranchées et le sol très friable ont fortement endommagé la tranchée sur toute sa largeur.

- Le budget "réfection de la route" pour la commune devenait coûteux, voir dispendieux.
- Une réfection partielle n'aurait donné satisfaction à personne.
- Le resurfaçage de la chaussée était prévue dans quelques années par le département.

La commune et le Département se sont mis d'accord pour faire la réfection globale pour un coût partagé. Coût supérieur à ce que le Département avait envisagé pour le resurfaçage et non budgété pour cette année...

La commune remercie le département pour son écoute et son aide.

Tout ceci à pris un peu de temps mais nous avons désormais une belle route!



Reste à faire et perspectives

Jusqu'à la fin de l'année, les travaux vont se poursuivre sur la rue Marie de Fonscolombe, les clos Maryse Bastié, Consuelo et Sisley.

Début 2022, la dernière tranche de travaux commencera et elle concernera, les rues Montessuy, des Ormans, de la Fontaine, du Sabotier, Védrine, du Petit Prince et le Clos de la Rose.

En parallèle, une interconnexion avec le puits de captage d'eau de Châtillon-la-Palud (situé sur la commune de Saint-Maurice-de-Rémens près du stade foot) sera réalisée au premier trimestre 2022. Cette interconnexion a pour but de sécuriser la ressource en eau de la Commune en cas de pénurie ou de pollution.

Merci !

Même si tout le monde a conscience que ces travaux étaient impératifs et nécessaires, il n'est jamais simple de subir les désagréments quotidiens du bruit, de la poussière et des difficultés pour circuler et stationner.

Nous vous remercions donc pour votre compréhension et votre patience.



Travaux sur les réseaux humides en photos



Rue de la Libération - RD904



Place de l'église



Côte du Logis - RD77



Rue Marie de Fonscolombe



Clos Berlioz



Côte du Logis



Troc aux plantes



Une quinzaine de personnes se sont réunies sur la place de l'église pour un troc aux plantes le mercredi 5 mai, de 16h00 à 17h00. Malgré le bruit engendré par les travaux d'adduction d'eau, ce moment sympathique s'est déroulé sous un beau soleil. Des graines ont été échangées, mais ce sont surtout les plantes "communes" qui ont eu du succès : plançons de tomates, œillets d'Inde, joubarbes, roses trémières... Un prochain troc sera organisé au printemps

2022, de préférence un samedi pour permettre à plus de Rémensois de participer.



Une joubarbe



Remise en état du chemin du Neyrieux

Très souvent inondé par les sources du ruisseau, le chemin était peu praticable.

Les pêcheurs de la Gaule du Pollon sous la direction de leur dynamique président "Oui-Nath" et l'aide des agriculteurs locaux (le tracteur de Thibaud, les cailloux de Jean-Noël) ont permis de le remettre en état.

A présent, il offre un passage aisé aux randonneurs et aux ballades en famille à la découverte de la flore et de la faune (papillons, castors, grenouilles).

Merci à tous ces bénévoles qui œuvrent au bien-être de notre commune.





Pour beaucoup d'entre nous, la quiétude de notre village fait partie de son attrait. Or, cette année encore, trop souvent nous avons pu constater que les règles du bien vivre ensemble ne sont pas respectées :

Les rues du village qui servent de mise au point des moteurs, des motos de toutes tailles réalisant des dizaines d'aller/retour, des voitures qui roulent à une vitesse excessive, des chiens qui aboient quasiment 24h sur 24h, des chiens et des chats en divagation engendrant des dangers pour eux et les autres, des sacs-poubelle sortis en dehors des jours prévus.

Imaginons un instant que l'ensemble de la population agisse de la même manière : Des dizaines de chiens déambulant et faisant leur besoin n'importe où, des poubelles sortis 7j/7, des aboiements à tous les coins de rue, des rues du village transformées en circuit d'essai... Chacun conviendrait que ce ne serait pas tolérable.

Il existe des sanctions pour ces comportements mais elles ne doivent être utilisées qu'en dernier recours, c'est pourquoi nous appelons à la responsabilité de chacun (enfants, ados et parents), au civisme, au bon sens et au bien vivre ensemble.

Bien entendu, la mairie est votre interlocuteur en cas de besoin.



Déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur :

- les voies publiques
- les trottoirs
- les espaces verts publics
- les espaces des jeux publics pour enfants
- Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.



Divagation d'animaux

Selon l'article L211-23 du Code rural, « est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de garde ou de protection du troupeau n'est plus sous la surveillance de son maître ou se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ». Cet état vaut également pour le chien « qui est éloigné de son propriétaire, ou de la personne qui en est responsable, d'une distance dépassant 100 mètres.



Nuisances sonores

L'article R1336-5 du Code de la Santé publique définit la nuisance sonore : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

